



VersaillesGrandParc
communauté de communes

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 février 2007

PRESIDENT : Monsieur Etienne PINTE.

PRESIDENCE de Madame Monique LE SAINT jusqu'à la délibération n° 2007.02.04

Sont présents :

M. Hervé HOCQUARD, M. Daniel MERTIAN de MULLER, M. Jean-Jacques LASSERRE, Mme LE SAINT, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER, Mme Anne de la BURGADE (représentante de M. Olivier LEBRUN), Mme Michèle BROSSARD, M. Alain RUBY, M. Claude VUILLIET, M. Serge CHARPENTIER, M. Gérard REILLON, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Dominique CONORT, M. Marc BODIN (à partir de la délibération n° 2007.02.01), M. Jacques DEMBREVILLE, M. Bertrand DEVIENNE, M. Philippe LEQUAIN, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Gérard DALLIOUX, M. Edmond GRONDIN, M. Thierry LEGIRET, M. Claude BANCILHON, M. Alain FONTAINE, M. Gérard MEZZADRI, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Pierre LESTRADE.

Absents excusés :

M. Olivier LEBRUN représenté par Mme Anne de la BURGADE,
M. Jean-Claude BOSONNET.

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance M. Gilles PANCHER

Date de convocation : 07 février 2007

Date d'affichage de la convocation : 07 février 2007

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de membres présents : 32

N° de l'ordre du jour :

2007.02.06 : Convention de remboursement des dépenses engagées par la ville de Buc pour le compte de la communauté de communes de Versailles Grand Parc pour l'exécution des missions de développement économique

PREP 70

27.02.07

- M. CONFETTI, rapporteur donne lecture de la délibération.

Dans le cadre de la compétence obligatoire en matière de développement économique, le personnel en charge du développement économique à la ville de Buc a été transféré à Versailles Grand Parc.

Depuis plusieurs années, un lien de proximité avec les entreprises bucoises a été tissé par l'équipe de Buc. Il est donc proposé de maintenir le lieu de travail de l'agent actuellement en place dans les locaux qu'il occupe à l'Hôtel de Ville de Buc. Il est également précisé que la zone d'activités de Buc rassemble de très grandes entreprises dont la taxe professionnelle représente 20 % des bases de celle de Versailles Grand Parc.

Ainsi les missions qui sont conduites actuellement seront poursuivies et étendues progressivement aux territoires adjacents afin de devenir l'antenne Sud de Versailles Grand Parc.

La ville de Buc facturera à Versailles Grand Parc des frais d'administration générale afin de tenir compte des frais de gestion supportés par la Ville. Ces frais seront calculés conformément au dernier compte administratif voté et font l'objet d'une convention.

Après avoir entendu le rapporteur,

le conseil communautaire :

- 1) *Approuve la convention de remboursement des dépenses engagées par la ville de Buc pour le compte de la communauté de communes de Versailles Grand Parc pour l'occupation des locaux par l'antenne Sud du développement économique ;*
- 2) *Autorise Monsieur le Président à signer la convention précitée ;*
- 3) *Dit que les crédits de dépenses seront inscrits au budget 2007.*

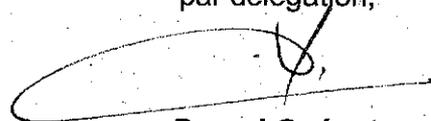
Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 32

Suffrages exprimés : 32 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
par délégation,



Pascal Guéant
Directeur général des services

PARC 73
27.09.07